

# Comment rendre la fiscalité verte plus utile et plus juste ?

VINCENT BERTRAND ([HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/?ID=82544](https://www.lesechos.fr/journalistes/?ID=82544)) / maître de conférences en économie de l'énergie à l'université de Franche-Comté  
| Le 29/11 à 12:30



Une partie de la population, pauvre et éloignée des centres-villes, subit de plein fouet les conséquences de cette fiscalité nouvelle. - Sipa

**LE CERCLE/POINT DE VUE - La fiscalité écologique vise aujourd'hui à améliorer l'efficacité du système économique. Elle serait plus efficace si elle servait la justice sociale et le financement des technologies non-carbonées.**

Le double dividende généré par la fiscalité environnementale s'articule autour des deux bénéfices induits par toute taxe dont l'assiette repose sur la pollution : la réduction de la pollution, d'une part, et le gain budgétaire pouvant être alloué à différents objectifs économiques, d'autre part. La question de l'utilisation ou du « recyclage » de ce revenu budgétaire a largement irrigué les débats économiques ces dernières décennies.

PUBLICITÉ

Parmi les solutions envisagées, l'idée de soulager le coût du travail en lui substituant la fiscalité environnementale apparaît comme une option particulièrement séduisante, la taxe permettant ainsi d'améliorer l'efficacité globale du système économique (c'est-à-dire sa capacité à produire davantage de richesses en fonction des ressources disponibles).

L'analyse économique montre que toute taxe à visée budgétaire détériore l'efficacité en introduisant des distorsions préjudiciables au bon fonctionnement de l'économie. Dans le cas d'une fiscalité dont l'objectif est d'ordre redistributif, on parle d'arbitrage entre l'efficacité et l'équité.

## Acceptabilité sociale

Avec le recyclage du double dividende vers la réduction des prélèvements sur le travail, la fiscalité environnementale peut être en mesure d'améliorer l'efficacité du système économique, ce qui constitue une sorte de paradoxe pour une taxe. Cependant, la fiscalité environnementale n'est pas neutre d'un point de vue distributif, et, si elle est capable d'améliorer l'efficacité, elle engendre également des effets régressifs en frappant davantage les ménages les plus pauvres, et ce d'autant plus qu'ils sont éloignés des centres-villes.

---

### À LIRE AUSSI

>**OPINION. La longue période de stagnation du pouvoir d'achat et ses effets** (<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/0600234265643-la-longue-periode-de-stagnation-du-pouvoir-dachat-et-ses-effets-2225758.php>)

En France, l'an dernier, **un rapport du sénateur Jean-François Husson (LR)** (<http://www.senat.fr/rap/a17-109-2/a17-109-20.html#fn35>) donnait une estimation du surcoût annuel pour les ménages lié à la fiscalité écologique. Sur la base des données transmises par la Direction générale de l'énergie et du climat, le rapport pointait un coût annuel moyen pour les ménages de 313 euros en 2022, avec une trajectoire d'évolution du prix du carbone conforme à celle décidée dans le cadre la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Pour un ménage rural se chauffant **au fioul domestique** (<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/0600135616110-le-chauffage-au-fioul-devient-de-plus-en-plus-cher-2221627.php>) et utilisant de manière intensive une voiture diesel pour se déplacer, le même coût est estimé à 538 euros.

Ainsi, sans mesures d'accompagnement fortes pour corriger les effets régressifs, une partie de la population, pauvre et éloignée des centres-villes, subit de plein fouet les conséquences de cette fiscalité nouvelle, en n'ayant que très peu d'alternatives pour **consommer** ([https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_consommer.html#xtor=SEC-3168](https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_consommer.html#xtor=SEC-3168)) moins de carburants fossiles et échapper à la taxe. Cela attise le mécontentement et risque de remettre en cause la légitimité de la lutte contre le changement climatique.

Si le mode de recyclage du revenu de la fiscalité environnementale n'est pas neutre en matière d'efficacité, il ne l'est pas plus du point de vue de l'équité, et de son corollaire, l'acceptabilité sociale. La fronde contre la fiscalité carbone et le mouvement des « gilets jaunes » l'illustrent parfaitement. C'est une donnée du problème qui ne peut être ignorée, au risque de mettre en danger la lutte contre le changement climatique.

## Substitution ou redistribution ?

La question du meilleur usage du double dividende a été abondamment abordée par la littérature économique en ce qui concerne l'impact sur l'efficacité. En revanche, les contributions sont plus rares concernant les implications redistributives de différents modes de recyclage du double dividende. Les études en la matière montrent que, de façon

générale, l'impact d'une taxe carbone est fortement régressif dans le cas d'une substitution aux prélèvements sur le travail, alors qu'une redistribution du produit fiscal aux ménages a un impact fortement progressif.

En particulier, des études montrent que ce résultat est valable dans le cas des carburants automobiles en France. Un recyclage du revenu en direction des ménages peut ne pas être la meilleure solution du point de vue de l'efficacité globale du système économique, mais il permet d'amortir les effets régressifs et assurer ainsi l'acceptabilité sociale du mécanisme. Or, l'acceptabilité sociale est une donnée fondamentale, sans laquelle rien ne peut se faire en matière de lutte contre le changement climatique.

---

#### À LIRE AUSSI

>OPINION. « **Gilets jaunes** », ça suffit ! (<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-189238-opinion-gilets-jaunes-ca-suffit-2225447.php>)

En France, le principe d'universalité budgétaire interdit à l'Etat de fléchir des recettes fiscales particulières vers des objectifs spécifiques. Cependant, ces dernières années la hausse des crédits de la transition énergétique a été moins que proportionnelle par rapport aux suppléments de recettes générées par la composante carbone de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), qui a principalement servi à compenser la baisse des prélèvements sur le travail avec le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

#### Un autre « recyclage »

Les choix budgétaires ont donc pondéré davantage l'efficacité (et parfois la réduction des déficits) par rapport à la correction des effets anti-redistributifs dont sont victimes les populations les plus fragiles, que la fiscalité carbone peut parfois enfermer « dans un piège ». Si l'efficacité économique ne peut être négligée, il convient également de ne pas perdre de vue l'objectif premier de la fiscalité carbone, qui est d'inciter l'adoption des technologies non-carbonées, et de drainer les financements nécessaires à une large diffusion de ces dernières.

De ce point de vue, la substitution de la fiscalité carbone aux prélèvements sur le travail comporte un risque, et ce d'autant plus qu'elle peut compromettre l'acceptabilité de la part des populations, à travers le mécontentement généré. Au-delà, il convient de rappeler qu'il est illusoire de vouloir financer durablement un objectif budgétaire par une taxe dont l'assiette, que constituent les émissions de gaz à effet de serre, est par nature vouée à disparaître du fait de la taxe.

Devant l'urgence des défis du changement climatique, il apparaît nécessaire de réorienter la boussole, en priorisant un recyclage du revenu de la fiscalité carbone en direction de la réduction des inégalités et du financement d'un large déploiement des technologies non-carbonées dans toutes les franges de la population. L'horloge climatique tourne, et nous sommes à la croisée des chemins.

**Vincent Bertrand** est maître de conférences en économie de l'énergie à l'université de Franche-Comté (laboratoire CRESE et UFR STGI à Belfort).

Vous aussi, **partagez vos idées** avec les lecteurs des Echos

**[JE CONTRIBUE \(HTTP://LECERCLE.LESECHOS.FR/CONTRIBUTION\)](http://lecercle.lesechos.fr/contribution)**